

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pour les personnes majeures :

- 2 photos faites chez le photographe (ne pas découper, en couleur, tête nue, de face, fond clair)
- 1 extrait de naissance de moins de 3 mois (à demander à la Mairie de votre lieu de naissance), pour une 1^{ère} demande.
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture EDF, téléphone...)
- La carte périmée ou déclaration de perte ou de vol *

en Mairie : signature
empreinte digitale

Pour les personnes majeures vivant au foyer des parents :

- 2 photos faites chez le photographe (ne pas découper, en couleur, tête nue, de face, fond clair)
- 1 extrait de naissance de moins de 3 mois (à demander à la Mairie de votre lieu de naissance), pour une 1^{ère} demande.
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture des parents
- 1 attestation écrite des parents précisant le domicile et l'hébergement
- 1 document officiel avec photo, justifiant de l'identité (CNI, permis de conduire)

en Mairie : signature
empreinte digitale

Pour les personnes mineures :

- 2 photos faites chez le photographe (ne pas découper, en couleur, tête nue, de face, fond clair)
- photocopie du livret de famille des parents
- 1 extrait de naissance de moins de 3 mois (à demander à la Mairie de votre lieu de naissance)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture des parents

en cas de divorce ou de séparation des parents : production du jugement fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

en Mairie : signature du mineur (à partir de 13 ans) et d'un parent
empreinte digitale

***Le renouvellement de la CNI, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée.**